



Du régime de retraite
de l'Église Unie du Canada



Rapport annuel 2024

S'enraciner dans l'histoire, tendre vers l'avenir



✳️ 1925

L'Église Unie du Canada est constituée le 10 juin 1925, à Toronto, en Ontario.

1928

Les régimes de retraite de l'Église de l'Union congrégationaliste, de l'Église presbytérienne et des Églises méthodistes au Canada fusionnent pour former le Régime de retraite de l'Église Unie du Canada (« le régime »).



1939-1949

L'Église Unie soutient l'engagement du Canada dans la Seconde Guerre mondiale en envoyant des aumôniers à l'étranger pour apporter réconfort, accompagnement et services religieux. À la fin des années 1940, l'Église se concentre sur la reconstruction d'après-guerre, en plaidant pour la paix internationale, la réinstallation des réfugiés et la reconstruction des pays dévastés par la guerre.



1936

Ordination de la première femme pasteure, Lydia Gruchy.

1952

Le Conseil général appuie l'assurance-maladie (Medicare), un système universel de santé financé par l'État au Canada.

À l'occasion du centenaire de l'Église, célébrons les jalons importants, les progrès réalisés dans la guérison ainsi que la spiritualité qui nous soutient.



1962

La Woman's Association et la Woman's Missionary Society s'unissent pour former l'Association des femmes de l'Église Unie.



1986

Le Lay Pension Plan fusionne avec le régime, permettant au personnel laïque d'y participer.



1975

Le Taskforce on the Churches and Corporate Responsibility est fondé. Cette coalition œcuménique soucieuse de la responsabilité éthique des entreprises met fin aux investissements en Afrique du Sud en 1986.



1988

Le Synode autochtone est inauguré. L'Église Unie du Canada présente officiellement ses excuses aux peuples autochtones et reconnaît son implication dans le système des pensionnats.



1992

Tim Stevenson devient le premier pasteur ouvertement gai à être ordonné au Canada.



1998

L'Église Unie présente des excuses officielles aux peuples autochtones pour le rôle qu'elle a joué dans le système des pensionnats, une étape clé vers la réconciliation. Depuis, elle continue à s'engager dans des activités visant à soutenir la réconciliation et la guérison.



2007

La campagne Ensemble pour la paix est lancée comme initiative pour la paix en Palestine et en Israël. Elle s'articule autour des axes de l'éducation, de la défense des droits et de la collecte de fonds.



2012

Le 41^e Conseil général approuve des changements à l'emblème de l'Église Unie, y ajoutant les quatre «couleurs traditionnelles» et la phrase «Toutes mes relations» en mohawk.



2024

Une Organisation nationale autochtone autonome est établie, comprenant un Conseil national autochtone et un Conseil national des aînées et des aînés autochtones.



2012

Deux entités fusionnent pour former le Centre spirituel Sandy-Saulteaux, une nouvelle école de technologie autochtone.



2020

Le document « Pour une Église antiraciste » est soumis à l'exécutif du Conseil général, afin de lancer des initiatives visant à débarrasser l'Église des préjugés et du racisme.

Table des matières

2025



L'Église Unie du Canada
célèbre son 100^e anniversaire
le 10 juin 2025.

Faits en bref sur votre régime de retraite	6
Messages aux membres	7
Gouvernance	14
Activités en 2024 et au début de 2025	17
Données financières	19
Rapport sur l'investissement responsable	22
Fournisseurs de services	26
Principes fondateurs	28
Communications du Conseil de retraite	29
Bénévoles et membres du personnel	31

Faits en bref sur votre régime de retraite*



75¢/\$1

de prestations est couvert par les revenus d'investissement.
(75.56¢ en 2024)

78,54

Âge moyen des retraités

66,29

Âge moyen des membres au départ à la retraite

53,45

Âge moyen des membres actifs

243 membres ont adhéré au régime

En 2024

140 membres ont pris leur retraite

5 234

Retraités¹

1 592

Titulaires d'une rente acquise différée²

2 770

Actifs³

Âge

< 55

55—64

> 65

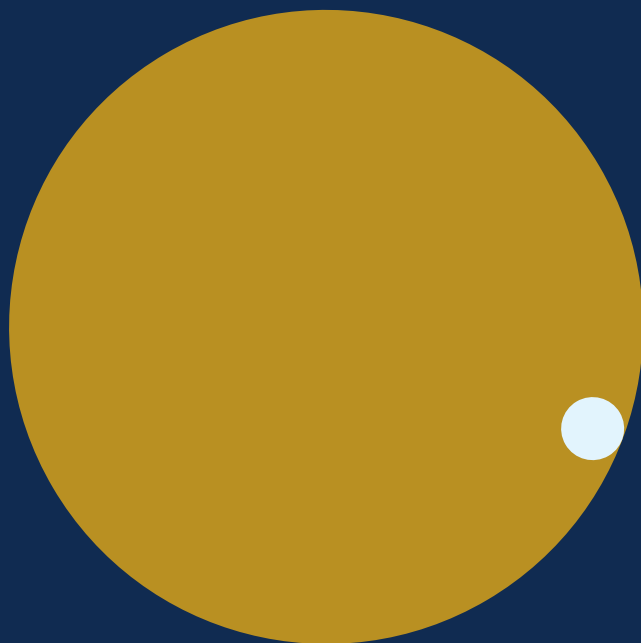
47%

40%

13%

277

membres > 90 ans



6

membres > 100 ans

Durée moyenne de :

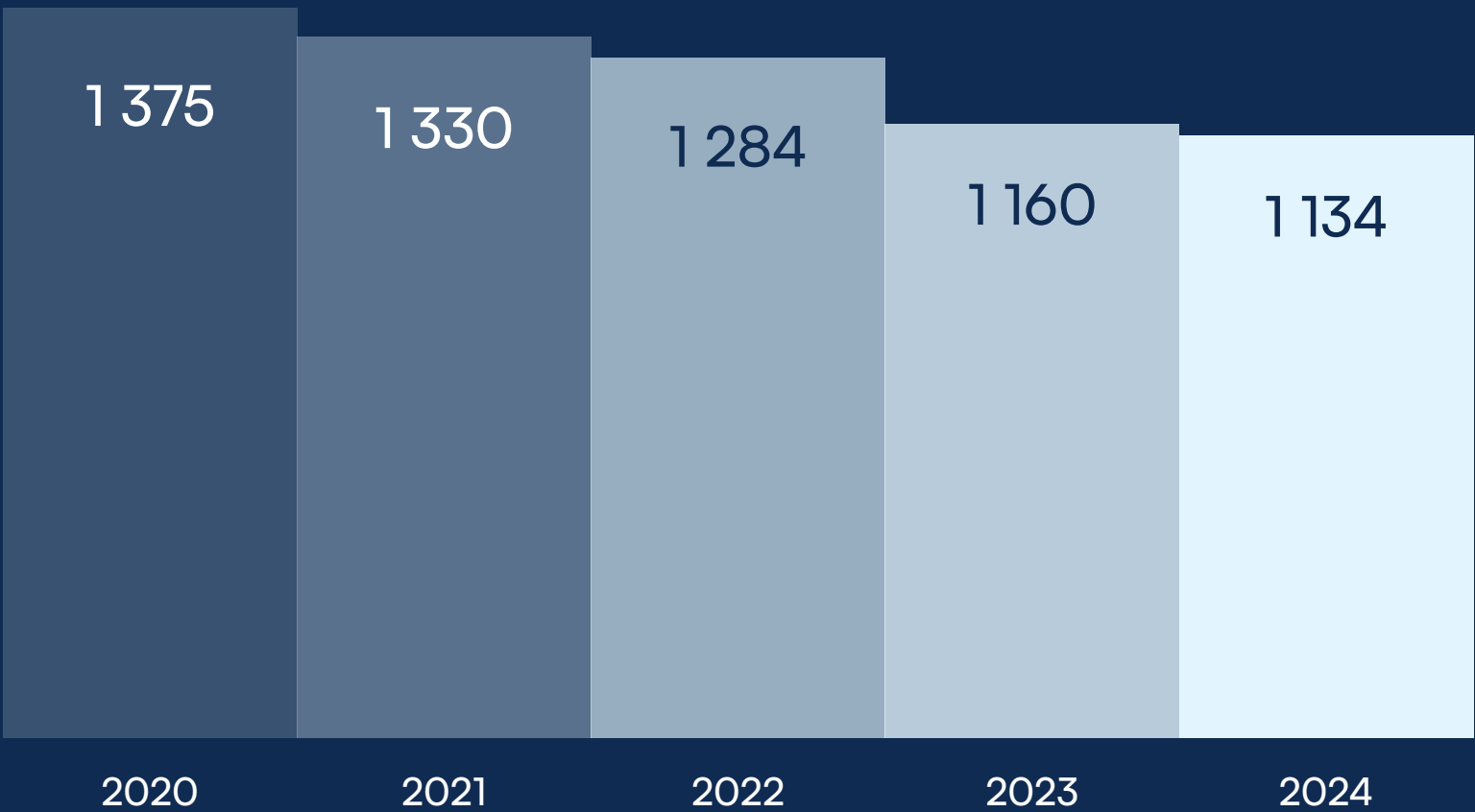
Cotisation au régime

19

Perception des prestations de retraite

24,5

Nombre d'employeurs participants :



*Au 31 décembre 2024.

1. Membres qui touchent une pension.
2. Membres ayant acquis une pension, mais qui ne la touchent pas encore.
3. Membres actuellement à l'emploi de l'Église Unie.



(1)



(2)

Mot de la modératrice et du secrétaire général

Chers membres du régime de retraite,

Notre centenaire en tant que confession a été enthousiasmant et réconfortant, notamment grâce au récit de nos réalisations, des étapes importantes de notre histoire et de nos joies. Nous avons aussi repensé à nos difficultés et à nos erreurs avec humilité et honnêteté, en tirant des leçons de ces périodes. Nous avons rendu hommage aux saints et aux saintes du siècle dernier et remercié les membres qui agissent, se mobilisent et s'éloignent, au quotidien, pour nos ministères, aux niveaux local, national et mondial.

Bien qu'il n'ait pas encore tout à fait un siècle, le Régime de retraite de l'Église Unie du Canada (fondé en 1928) a joué un rôle essentiel dans le soutien apporté par notre Église aux membres du personnel ministériel et du personnel laïc qui ont servi avec foi et dévouement. Et le régime continue de le faire aujourd'hui, dans notre deuxième siècle d'existence. Comme l'indique la récente étude sur la rémunération globale commandée par le 44^e Conseil général, le régime est un élément important de notre programme de rémunération global. Il est apprécié pour sa stabilité et sa sécurité.

En tant que membres du régime et en tant qu'employeuses et employeurs participants, vous cotisez à notre régime à prestations déterminées, ce qui garantit un revenu sûr à nos membres à la retraite. Merci aux bénévoles qui administrent notre régime et à notre personnel qui en assure la gestion.

L'une des vérifications réglementaires régulières exigées de la santé du régime est la réalisation d'une évaluation actuarielle selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, laquelle permet de déterminer si le régime est viable à long terme. Bonne nouvelle! Selon ce principe comptable, notre régime est en très bonne posture! Et il en va de même pour notre confession religieuse. Puissent notre Église et notre régime de retraite demeurer viables pour toujours!

Bénédiction à toutes et à tous,

Pasteure Carmen
Lansdowne, Ph. D.
Modératrice¹

Pasteur Michael Blair
Secrétaire général²



Mot de la présidente du Conseil de retraite

Chers membres du régime de retraite,

Je vous écris pour vous présenter les principales activités du Conseil de retraite en 2024 et vous donner un aperçu de nos activités de 2025. Malgré l'incertitude géopolitique et économique croissante, la gestion prudente de la caisse de retraite nous a permis d'avoir des rendements respectables sur nos actifs, de maintenir notre bonne capitalisation et d'accorder des hausses de prestations de retraite aux membres en 2024 et en 2025.

Stratégie du Conseil de retraite

La Stratégie du Conseil de retraite a été adoptée en décembre 2022. Le document donne des conseils et une orientation quant à la manière dont le régime est géré pour assurer sa viabilité à long terme. Le Conseil de retraite supervise la mise en œuvre de la stratégie avec l'appui du Comité d'investissement (CI), du Comité consultatif du régime de retraite (CCRR) et de la direction.

Voici les activités principales liées à la stratégie :

OBJECTIF 1

Continuer à privilégier activement la stabilité et la viabilité du régime

Une étude de l'actif et du passif a été menée en 2024 (et terminée au premier trimestre de 2025). À la suite de cette étude, la composition de l'actif sera progressivement modifiée au cours des cinq prochaines années, de façon à tenir compte des changements survenus dans le monde de l'investissement. En se basant sur les données qui découlent de l'étude, la Politique de financement est présentement révisée, le but étant d'en parachever la mise à jour à la fin de l'année 2025.

OBJECTIF 2

Renforcer les mesures d'atténuation des risques

En 2024, un groupe de travail a été formé et chargé d'élaborer un cadre de gestion des risques d'entreprise. Le cadre décrira les divers risques auxquels le régime est exposé et les stratégies visant à les atténuer. La direction élabore actuellement une politique de gouvernance pour le régime, qui sera présentée au Conseil de retraite d'ici la fin de 2025. Le Conseil de retraite sera invité à recommander la politique en question, pour approbation par l'exécutif du Conseil général.

OBJECTIF 3

Consolider les approches d'investissement actif et responsable

En 2024, les efforts se sont concentrés sur la mesure de l'empreinte carbone des actifs du régime et sur la fixation d'objectifs intermédiaires de réduction des émissions de carbone afin de soutenir l'objectif de carboneutralité d'ici 2050. Ces efforts se poursuivront en 2025. Un plan d'action pour le climat est prévu pour l'automne 2025.

OBJECTIF 4

Accroître l'appréciation de la valeur du régime

Grâce au bulletin Connex et au Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie du Canada, des communications ciblées à l'intention des membres du régime ont été déployées. Celles-ci portent de sujets tels que les avantages d'un régime de retraite à prestations déterminées ou la façon d'interpréter le relevé annuel de pension.

OBJECTIF 5

Renforcer et moderniser l'administration afin de mieux servir les membres ainsi que les employeurs et employeuses

Le nouveau système d'administration des pensions et des avantages sociaux (PABAS) a été lancé en novembre 2024 pour remplacer un système désuet et moderniser les pratiques administratives. En 2025, la mise en œuvre se poursuivra avec l'introduction de mesures de stabilisation.

Augmentation des prestations de retraite

À la fin de 2024, le Conseil de retraite a approuvé, pour 2025, une hausse des prestations de retraite des membres retraités et actifs. (Vous trouverez d'autres précisions à ce sujet à la page 10 de la lettre du président du CCRR.)

Des hausses ont été approuvées six années de suite, mais elles ne sont jamais garanties et dépendent du maintien de la solidité financière du régime. Le Conseil de retraite suit régulièrement la santé financière du régime et applique les modalités énoncées dans la Politique de financement pour déterminer si des hausses sont envisageables. Le Conseil de retraite continue de mettre l'accent sur la stabilité du régime pour respecter les engagements pris à l'égard des pensions, aujourd'hui et à l'avenir.

Changements au sein du Conseil de retraite

Ahren Estabrooks s'est joint au Conseil de retraite en mars 2025, pourvoyant ainsi le poste laissé vacant par Joanne Wilson, qui a quitté ses fonctions à l'issue de son deuxième mandat en juin 2024. Le Conseil de retraite remercie Joanne de sa contribution au cours des six dernières années.

Le Conseil de retraite tient également à exprimer sa profonde gratitude envers l'équipe de direction pour son travail acharné et ses compétences.

Au nom du Conseil de retraite,



Anne Soh
Présidente

Pour consulter les notices biographiques de chaque administratrice ou administrateur du régime, visitez le site du [Fonds de documents](#) du Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie.



Mot du président du Comité consultatif du régime de retraite

Chers membres du régime de retraite,

J'ai le plaisir de vous présenter une mise à jour des activités du Comité consultatif du régime de retraite (CCRR) pour l'année 2024.

Système d'administration des pensions et des avantages sociaux (PABAS)

Le nouveau système PABAS destiné au personnel a été lancé en novembre 2024, grâce au travail acharné et au dévouement des membres du CCRR, du comité directeur et du personnel, ainsi qu'à la coopération de l'équipe de TELUS Santé. Le CCRR continue de surveiller la phase de stabilisation de la mise en œuvre du PABAS, certains de ses membres jouent d'ailleurs un rôle actif en siégeant au comité directeur.

Une bonne capitalisation

Depuis la dernière évaluation déposée au 31 décembre 2023, le CCRR a reçu les évaluations trimestrielles qui montrent que le régime demeure bien capitalisé selon les deux hypothèses de la continuité d'exploitation et de la liquidation.

Étude de l'actif et du passif

Conformément aux bonnes pratiques de gouvernance, une étude de l'actif et du passif a été effectuée au premier trimestre de 2025, suivant les recommandations des membres du CCRR, du Comité d'investissement et du Conseil de retraite. En partie selon les résultats de l'étude, la Politique de financement est actuellement révisée. Cette révision devrait être terminée d'ici le dernier trimestre de 2025.

Examen annuel de la tolérance au risque et simulations

Chaque automne, le CCRR obtient des simulations détaillées illustrant les effets probables de divers événements défavorables sur la capitalisation du régime. Il s'agit là d'un autre moyen utilisé par le CCRR pour surveiller la santé du régime. Certaines simulations utiles contenues dans l'étude de l'actif et du passif seront répétées chaque année.

Augmentation des prestations de retraite au 1^{er} janvier 2025

Grâce à la bonne capitalisation du régime, le CCRR a recommandé au Conseil de retraite d'augmenter de 2,7 % la pension des membres retraités et inactifs à compter du 1^{er} janvier 2025, et d'appliquer une hausse temporaire du taux auquel les membres actifs accumulent leur pension en 2024.

Bien que le régime ne prévoie pas d'indexation annuelle des prestations, les niveaux de capitalisation ont permis de les augmenter six années de suite.

Les membres du CCRR sont heureux de consacrer leur temps et leur savoir-faire au succès du régime de retraite de l'Église Unie du Canada. Au nom du Comité, je salue la contribution du personnel du Bureau du Conseil général et je l'en remercie.

Au nom du Comité consultatif du régime de retraite,

A handwritten signature in black ink, reading "Jacques Tremblay". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

Jacques Tremblay
Président

Pour consulter les notices biographiques de chaque administratrice ou administrateur du régime, visitez le site du [Fonds de documents du Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie](#).



Mot du président du Comité d'investissement

Chers membres du régime de retraite,

L'année 2024 a été marquée par des rendements élevés mais volatils et des risques mondiaux accrus. Les actifs mondiaux à risque ont fortement rebondi en 2024, alors que le recul de l'inflation et l'essor de l'intelligence artificielle générative ont considérablement stimulé les marchés boursiers, le S&P 500 progressant de 26 %. Les grandes banques centrales ont changé de cap : la Réserve fédérale américaine a procédé à sa première baisse de taux en septembre, tandis que la Banque centrale européenne, la Banque du Canada et d'autres ont assoupli leur politique monétaire au quatrième trimestre, ce qui a entraîné une baisse des rendements obligataires et un resserrement des écarts de crédit.

Le fonds de pension (c'est-à-dire les actifs du régime) a généré un rendement brut absolu élevé de 10,2 % en 2024, dépassant ainsi son taux d'actualisation, l'hypothèse utilisée pour calculer la valeur actuelle des obligations futures au titre des retraites. Bien que le fonds n'ait pas atteint l'indice de référence annuel de 10,9 % prévu à la politique, celui-ci s'est comparé aux indices boursiers publics, qui étaient dominés par les rendements de quelques actions. Le rendement du fonds a également été mis à mal par la morosité des marchés

de capitaux privés, qui a rendu difficile la réalisation de gains. Plutôt que de se contenter de reproduire un indice, le Comité d'investissement estime qu'une gestion active permettra d'obtenir de meilleurs rendements ajustés au risque à long terme. La gestion active permet également au fonds de poursuivre ses objectifs d'investissement responsable, traités séparément dans le présent rapport, à la page 22.

Il convient de souligner que les membres sont dans une meilleure situation qu'il y a un an, parce que les actifs du fonds ont suffisamment augmenté pour permettre une nouvelle hausse des prestations — la sixième en six ans. Le fonds demeure bien capitalisé, ce qui indique que le versement des prestations est assuré dans un avenir prévisible.

L'année 2025 s'annonce à nouveau instable, la seule certitude étant que l'incertitude s'accroîtra. La guerre en Ukraine et la destruction de Gaza se poursuivent, tandis que les règles du commerce international sont en pleine mutation. Il semble que le seul secteur en croissance soit celui du matériel de défense, et le fonds n'est pas autorisé à investir dans des entreprises qui en fabriquent ou en vendent.

La composition cible de l'actif du Comité d'investissement est définie par sa vision à long terme. Tous les deux ou trois ans, le Conseil de retraite du régime, le CCRR et le Comité d'investissement collaborent à l'examen et à la redéfinition de la composition de l'actif dans le cadre d'une étude de l'actif et du passif, avec l'aide d'un actuaire. Un tel examen a été mené au premier trimestre de 2025, et la modélisation a montré que la composition actuelle de l'actif protège bien l'état de capitalisation du régime à long terme. Toutefois, selon l'étude, pour renforcer davantage le niveau de capitalisation du régime, le Comité d'investissement devrait augmenter la proportion d'obligations à long terme (d'une durée de 20 ans ou plus) dans le portefeuille obligataire, accroître ses investissements dans les infrastructures et réduire progressivement ses investissements dans les actions cotées en bourse. Le Comité d'investissement s'efforcera d'apporter ces changements. Il cherche également à augmenter son exposition à la dette privée dans le cadre de l'exposition du fonds à la dette d'entreprise. Le Comité d'investissement a pris un engagement de 20 millions de dollars en 2024 et s'efforce d'augmenter prudemment son exposition en dehors du Canada.

Enfin, je dois remercier les autres bénévoles du Comité d'investissement qui rendent nos réunions trimestrielles collégiales et productives. Pour tous les membres du Comité d'investissement, aider l'Église Unie du Canada à gérer un régime à prestations déterminées ouvert pour son personnel est une façon enrichissante de redonner à la communauté.

Au nom du Comité d'investissement,



Andrew Greene
Président

Pour consulter les notices biographiques de chaque administratrice ou administrateur du régime, visitez le site du [Fonds de documents du Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie](#).

Structure de gouvernance du régime de retraite

Stratégie du Conseil de retraite

Le conseil d'administration du Régime de retraite de l'Église Unie du Canada met tout en œuvre pour gérer loyalement les actifs du régime en s'appuyant sur les principes fondamentaux de bonne gouvernance, d'investissement responsable et d'administration efficace et rigoureuse. Tandis que le régime prévoit les tendances et les problèmes, le conseil continue de renforcer les conditions de sa réussite afin que les membres soient assurés qu'il s'agit d'un actif sûr, fiable et précieux pour leur retraite.

Approuvée par le Conseil de retraite en décembre 2022, la première Stratégie officielle du Conseil de retraite fournit une orientation pour les années 2023 à 2027. Jusqu'à présent, elle a aidé le régime de retraite à surmonter les enjeux éventuels, tels que la maturité du régime, la diminution du nombre d'employeuses et d'employeurs participants et l'augmentation de l'espérance de vie des membres. Elle continuera de guider le régime dans la gestion des risques qui pourraient être mis en lumière dans les études à venir.

Voici les objectifs stratégiques qui guident le Conseil de retraite :

OBJECTIF 1

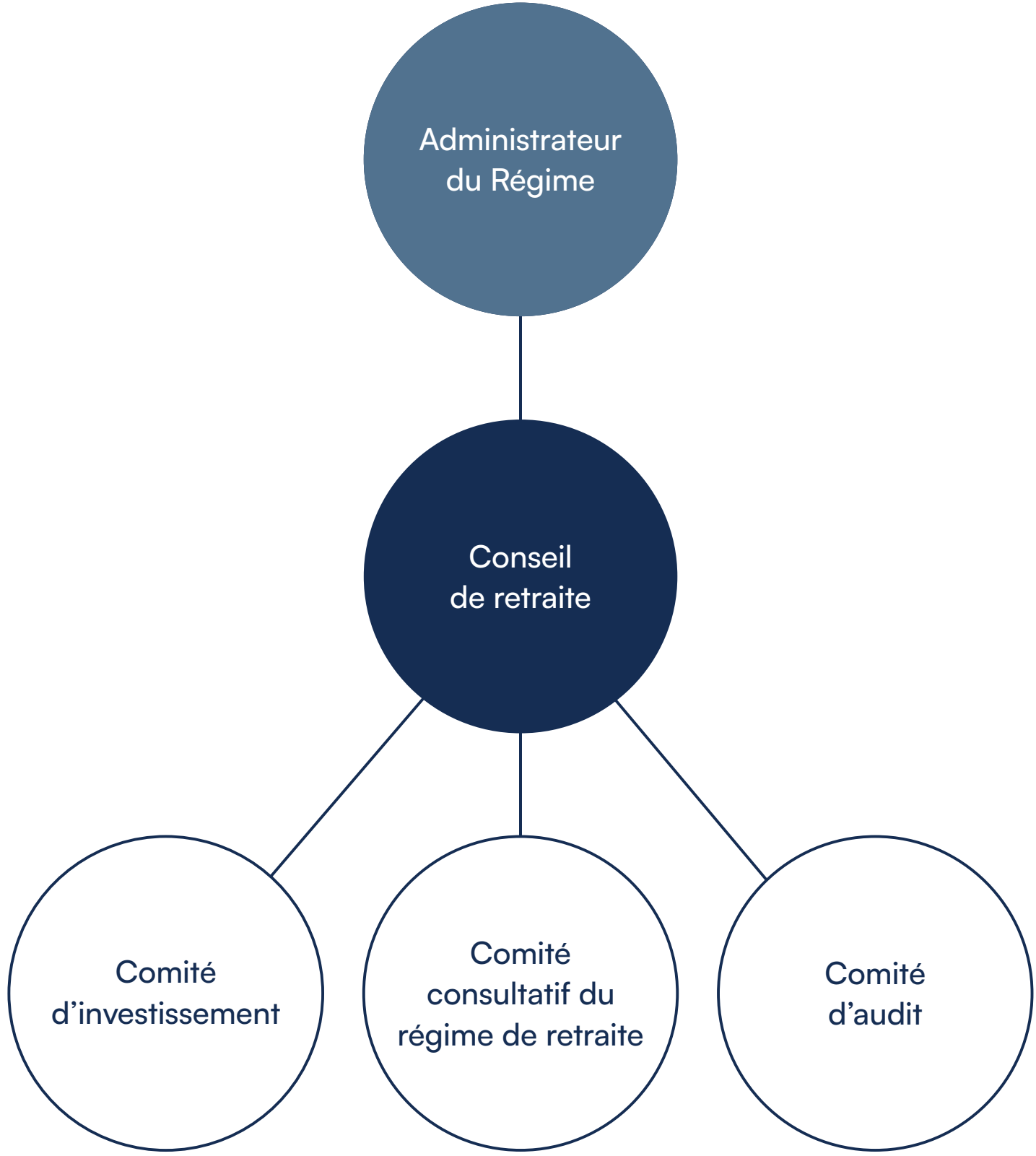
Continuer de privilégier activement la stabilité et la viabilité du régime

L'administrateur du régime (l'exécutif du Conseil général) et le Conseil de retraite assureront la viabilité du régime de retraite à prestations déterminées, conformément à la Déclaration relative aux convictions et aux principes directeurs, et prendront les mesures qui s'imposent pour accroître la probabilité que les taux de cotisation demeurent stables et prévisibles, tout en accordant des hausses de prestations lorsqu'il sera financièrement possible et prudent de le faire.

OBJECTIF 2

Améliorer l'atténuation des risques

Pour garantir les prestations, il est essentiel d'identifier et de gérer les risques, en particulier dans des contextes politiques et économiques instables. Le Conseil de retraite surveillera et gèrera activement les risques à l'aide de plusieurs leviers.



OBJECTIF 3

Renforcer les approches d’investissement actif et responsable

Dans le but d’assurer un rendement élevé à long terme tout en respectant les valeurs de l’Église et l’engagement du Conseil général envers une spiritualité profonde, une prise de position courageuse en faveur de la justice et un engagement chrétien audacieux, le Conseil de retraite agira en investisseur actif et responsable.

OBJECTIF 4

Accroître l’appréciation de la valeur du régime

Les membres et les employeurs et employeuses doivent être conscients de la valeur du régime pour en assurer la pertinence et la pérennité. Le régime permet aux employeurs et aux employeuses d’offrir des prestations intéressantes à leur personnel actuel et futur, et il répond à l’objectif de l’Église de contribuer au bien-être financier des membres pendant leur retraite. Le Conseil de retraite mettra tout en œuvre pour que les membres et les employeurs et employeuses soient mieux en mesure d’apprécier la valeur que le régime leur apporte, individuellement et collectivement, au sein de l’Église.

OBJECTIF 5

Renforcer et moderniser l’administration afin de mieux servir les membres ainsi que les employeurs et les employeuses

Durant la longue transition vers une administration interne et la mise en œuvre d’un nouveau système d’administration, il a été difficile d’offrir un service rapide aux membres. Le Conseil de retraite s’engage à améliorer la rapidité et la réactivité des services fournis.

Membres et nominations

Conseil de retraite

Depuis le dernier rapport, le Conseil de retraite a accueilli un nouveau membre et reconduit le mandat de deux autres. En mars 2025, Ahren Estabrooks a été nommé au Conseil de retraite. Anne Soh et Darwin Bozek ont été nommés de nouveau pour un second mandat en juin 2024, Anne Soh acceptant généreusement de poursuivre son rôle en tant que présidente.

Comité consultatif du régime de retraite

Quatre nouveaux membres ont été nommés au CCRR depuis le dernier rapport : Alison McKay, Helen Redmond et Corbin MacGillivray en juin 2024, et Ingrid Chingcuanco en septembre 2025. Le Comité comptait neuf membres (sur un maximum de dix) avant le départ de James Clarkson et d’Audrey Forbes, qui ont terminé leur mandat. Jacques Tremblay a accepté de prolonger son troisième mandat d’un an, jusqu’en janvier 2026, pour permettre la sélection d’une nouvelle présidente ou d’un nouveau président du CCRR.

Comité d’investissement

La composition du Comité d’investissement est demeurée très stable. Samantha Cleyn s’y est jointe en février 2024.

Administratrices et Administrateurs

Veuillez consulter la liste complète de tous les membres qui siègent au Conseil de retraite, au Comité consultatif du régime de retraite et au Comité d’investissement dans le Fonds documentaire du Centre d’avantages sociaux. Pour chaque membre, vous trouverez une courte notice biographique décrivant en détail son expertise dans le domaine des retraites, des finances ou des ressources humaines, ainsi que toute autre compétence et perspective particulière qu’elle ou il apporte au régime.

Responsabilité fiduciaire et diligence raisonnable

Pour le Conseil de retraite, le Comité consultatif du régime de retraite (CCRR) et le Comité d'investissement, les obligations fiduciaires envers les membres et la diligence raisonnable dans la gestion du régime sont primordiales.

On entend par obligations fiduciaires :

- le devoir de loyauté envers les bénéficiaires du régime (éviter les conflits d'intérêts, ne pas faire passer ses intérêts avant ceux des bénéficiaires et ne pas tirer d'avantages personnels de son rôle de fiduciaire);
- le devoir de prudence envers les bénéficiaires du régime (faire preuve de diligence raisonnable et de professionnalisme pour bien connaître toute la documentation disponible de façon à prendre les meilleures décisions);
- le devoir d'impartialité;
- le devoir de divulguer toute l'information nécessaire de façon transparente;
- le devoir de protéger les renseignements confidentiels.

La norme fiduciaire n'étant pas parfaite, il est essentiel de faire preuve de diligence raisonnable, ce qui consiste notamment à :

- envisager un éventail de solutions afin de faire des choix éclairés;
- solliciter l'avis d'experts, si nécessaire;
- consigner le processus de diligence raisonnable dans des documents ou des procès-verbaux;
- conserver les dossiers du régime de retraite aussi longtemps que possible et dans la mesure du possible;
- procéder à l'examen régulier du processus de gouvernance et de la documentation afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux meilleures pratiques en vigueur.

Pour avoir une description détaillée des structures hiérarchiques et des sphères de responsabilité des organes directeurs du régime de retraite, veuillez consulter l'organigramme de la gouvernance du régime de retraite accessible sur le site du [Fonds de documents du Centre d'avantages sociaux](#).



Activités menées en 2024 et au début de 2025

Système d’administration des pensions et des avantages sociaux (PABAS)

Le nouveau système d’administration des pensions et des avantages sociaux (PABAS) a été lancé en novembre 2024 pour le personnel, le portail destiné aux membres devant être déployé par étapes à la fin de 2025. Le Conseil de retraite et le Comité consultatif du régime de retraite continuent de soutenir la mise en œuvre du nouveau système. Un Comité directeur, comprenant des membres de l’équipe de direction et du CCRR, tient des réunions régulières avec TELUS Santé pour surveiller les progrès de la phase de stabilisation du projet.

Augmentation des prestations

En suivant les lignes directrices énoncées dans la Politique de financement et après des vérifications trimestrielles régulières du niveau de capitalisation, le régime de retraite a pu accorder une autre augmentation des prestations à compter du 1^{er} janvier 2025. L’augmentation a été appliquée aux versements reçus par les membres à la retraite à partir de cette date.

Étude de l’actif et du passif

Le groupe de travail sur l’étude de l’actif et du passif du régime est un groupe de travail intercomité du Conseil de retraite, formé temporairement pour faciliter l’étude en question. Les résultats finaux de l’étude ont été communiqués au CCRR et au Comité d’investissement à leur réunion de février 2025, et au Conseil de retraite, à sa réunion de mars 2025. À la suite de cette étude, une nouvelle composition de l’actif a été approuvée par le Conseil et sera mise en place graduellement au cours des cinq prochaines années.

L’étude de l’actif et du passif achevée au premier trimestre de 2025 contribuera à l’exécution des tâches liées à deux des cinq objectifs de la Stratégie du Conseil de retraite, à savoir :

OBJECTIF 1

Continuer à privilégier activement la stabilité et la viabilité du régime.

OBJECTIF 2

Améliorer l’atténuation des risques.



Révision de la Politique de financement

La Politique de financement actuelle a été approuvée par l'exécutif du Conseil général en mai 2020. Comme prévu, à la suite de la réalisation de l'étude de l'actif et du passif, et à la lumière de cette étude, la révision de la Politique de financement est en cours. Il est prévu de présenter la politique révisée au quatrième trimestre de 2025, pour approbation par le Conseil de retraite.

Cadre de gestion des risques d'entreprise

Le groupe de travail sur le cadre de gestion des risques d'entreprise est un groupe temporaire intercomité du Conseil de retraite, composé de membres du Conseil de retraite, du Comité d'investissement et du CCRR. Il s'efforce d'élaborer une politique de gestion des risques d'entreprise afin d'appuyer le deuxième objectif de la Stratégie du Conseil de retraite, qui consiste à améliorer l'atténuation des risques.

Données financières

ÉTATS FINANCIERS

État de l'actif net disponible pour les prestations

Au 31 décembre (montants en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
Actif		
Investissements	1 529 028	1 460 870
Encaisse	21 623	17 797
Sommes à recevoir	2 097	1 873
Intérêts courus et dividendes à recevoir	6 358	5 823
Dépenses payées d'avance	2	2
	1 559 108	1 486 365
Passif et fiducie		
Sommes et charges à payer	2 423	2 576
	2 423	2 576
Actif net disponible pour les prestations	1 556 685	1 483 789

État de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations

Au 31 décembre (montants en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
Actif net disponible pour les prestations en début d'année	1 483 789	1 430 464
Écart positif		
Variation des gains latents (pertes) dans l'année	59 686	90 197
Gain net sur la vente de titres de placement	43 983	—
Revenu de placement	44 454	41 631
Contributions		
Employeurs	12 373	12 357
Membres	8 273	8 285
	168 769	152 470
Écart négatif		
Pertes nettes réalisées sur la vente de titres de placement	—	8,306
Rentes versées	77 706	74 576
Remboursements	6 766	4 530
Charges administratives de projet et de placement	11 401	11 733
	95 873	99 145
Variation de l'actif net disponible pour les prestations	72 896	53 325
Actif net disponible pour les prestations en fin d'année	1 556 685	1 483 789

ANALYSE FINANCIÈRE

Rendement du fonds de pension

LE RÉGIME A MAINTENU LE CAP EN 2024.

Le taux de rendement du fonds obtenu sur les investissements a été de 10,2 % en 2024. C’est un résultat inférieur à l’objectif de référence de 10,9 %, mais il s’agit tout de même d’un rendement absolu solide. Ce rendement moindre s’explique par les résultats inférieurs à l’indice de référence des catégories d’actifs que sont les actions mondiales et canadiennes ainsi que par les résultats négatifs des placements privés. La sous-performance des actions mondiales et canadiennes est en grande partie attribuable à la forte concentration de l’indice de référence dans quelques sociétés axées sur les technologies de l’information, qui ont enregistré d’incroyables rendements en 2024. Le fonds a investi dans certaines de ces sociétés, mais avec une pondération insuffisante par rapport à l’indice de référence. Les placements en capital-investissement ont continué à connaître des réalisations plus lentes, ce qui signifie que moins d’acheteurs et de vendeurs de sociétés ont pu convenir d’un prix. C’est pourquoi les gestionnaires de capital-investissement ont dû modérer leurs évaluations. Toutefois, à long terme, les placements en capital-investissement continuent d’offrir de solides rendements absolus.

Jusqu’à présent, l’année 2025 a été très mouvementée, surtout en raison des mesures tarifaires et budgétaires prises par les États-Unis. Les banques centrales ont tardé à réduire leurs taux d’intérêt, alors que s’assombrissent les perspectives concernant l’économie et l’inflation. Les tensions géopolitiques demeurent très vives, sans résolution en vue, qu’il s’agisse de la guerre en Ukraine ou du conflit à Gaza.

Type d’investissement	2024	2023	2022
Revenu fixe canadien	47 %	47 %	45 %
Revenu fixe mondial	6 %	6 %	6 %
Actions canadiennes	6 %	6 %	6 %
Actions mondiales	27 %	26 %	26 %
Immobilier	9 %	9 %	11 %
Créances privées	0 %	0 %	0 %
Placements privés	4 %	5 %	5 %
Infrastructures	0 %	0 %	0 %
Investissement au comptant	1 %	1 %	1 %
	100 %	100 %	100 %

Revenu fixe canadien
principalement des obligations d’État et de sociétés émises au Canada.

Revenu fixe mondial
principalement des obligations d’État et de sociétés émises en dehors du Canada.

Actions
principalement des actions de grandes sociétés ayant une capitalisation boursière de plus de 500 millions de dollars.

Immobilier
fonds canadiens communs, diversifiés selon la situation géographique et le type de propriété.

Créances privées
principalement des prêts garantis consentis à des sociétés, semblables à des prêts bancaires.

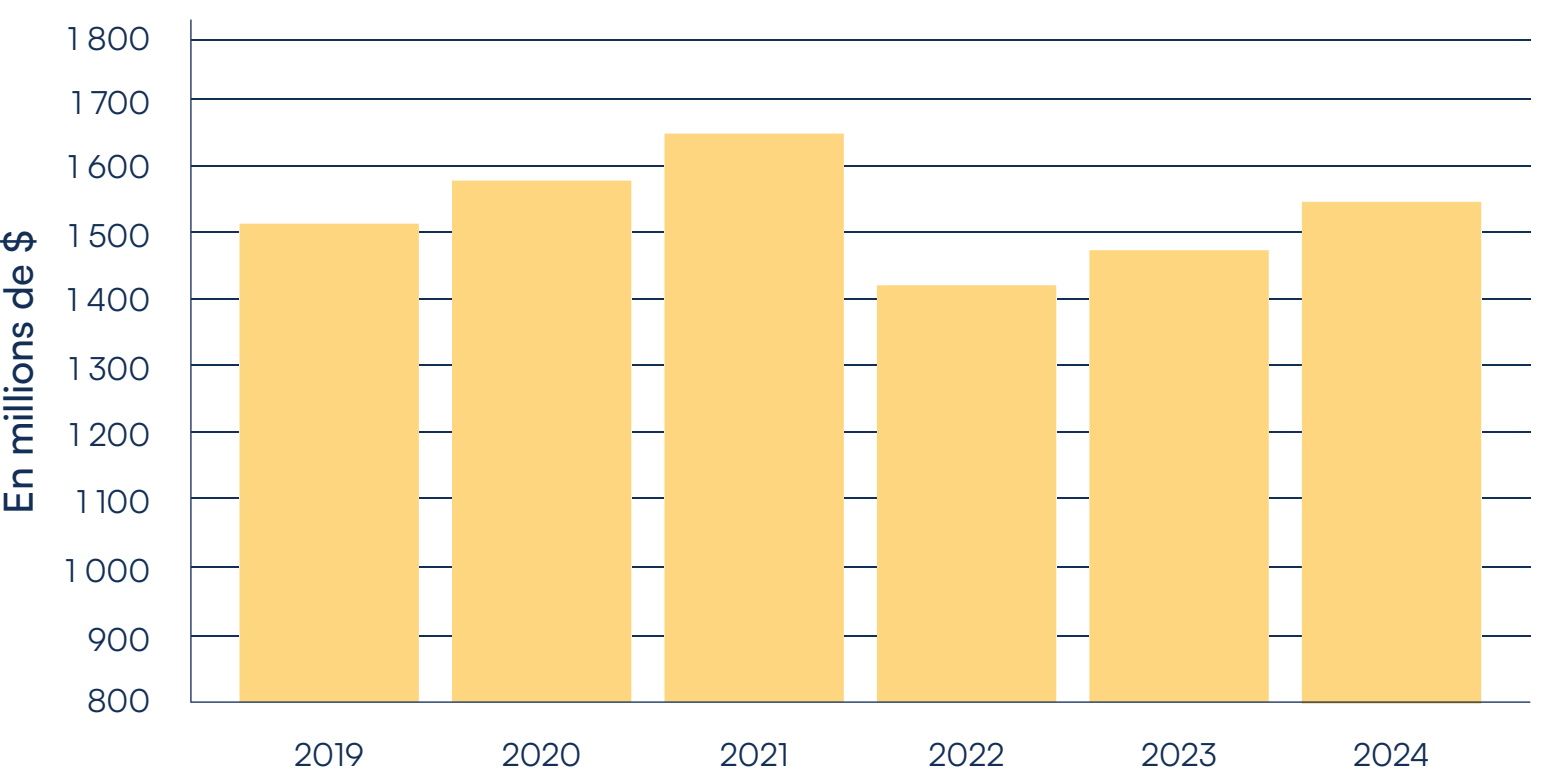
Placements privés
actions et créances investies au sein d’un groupe diversifié de petites et moyennes entreprises.

Infrastructures
fonds propres investis dans des projets d’infrastructure de moyenne ou de grande envergure.

Du côté positif, le régime a accordé une nouvelle hausse des prestations en 2025 pour la sixième année de suite. Le fonds conserve une solide capitalisation par comparaison au passif lié aux pensions de retraite.

Le placement des actifs détenus dans le fonds se fait selon une approche d’investissement prudente, l’objectif étant d’assurer à long terme des prestations stables aux cotisants et aux cotisantes. La cible de répartition des actifs demeure de 55 % de titres à revenu fixe et de liquidités pour 45 % d’actions. En 2024, les actions de sociétés ouvertes et les titres à revenu fixe ont tous deux donné lieu à des rendements positifs; toutefois, le rendement des actions de sociétés ouvertes a été nettement supérieur à celui des titres à revenu fixe. Même avec le frein des rendements négatifs des actions privées, la composition de l’actif présentait une surpondération de 1 % des actions et une sous-pondération correspondante des titres à revenu fixe à la fin de l’année. La surpondération des actions reste largement dans les limites acceptables des politiques du fonds. Le Comité d’investissement procède régulièrement à des rééquilibrages en effectuant les rachats nécessaires pour financer le paiement des retraites.

Actif net



En 2024, le Comité d’investissement a pris un nouvel engagement de 20 millions dans un fonds de dette privée. Aucune somme ne sera retirée sur ce nouvel engagement avant 2025. En 2022, deux engagements de 10 millions de dollars américains ont été pris à l’égard de fonds d’infrastructure. Le déploiement a été lent, mais en 2025, dans les deux cas, il y a eu un investissement d’environ 30 %. Le fonds détient 9 % de ses actifs dans l’immobilier, soit 1 point de pourcentage au-dessus de son allocation cible de 8 %. L’allocation à l’immobilier diminuera probablement au cours des prochaines années après les distributions prévues. Le Comité d’investissement continue d’examiner les engagements relatifs à la dette privée et l’infrastructure, et investira méthodiquement dans ces catégories d’actifs au cours des années à venir.

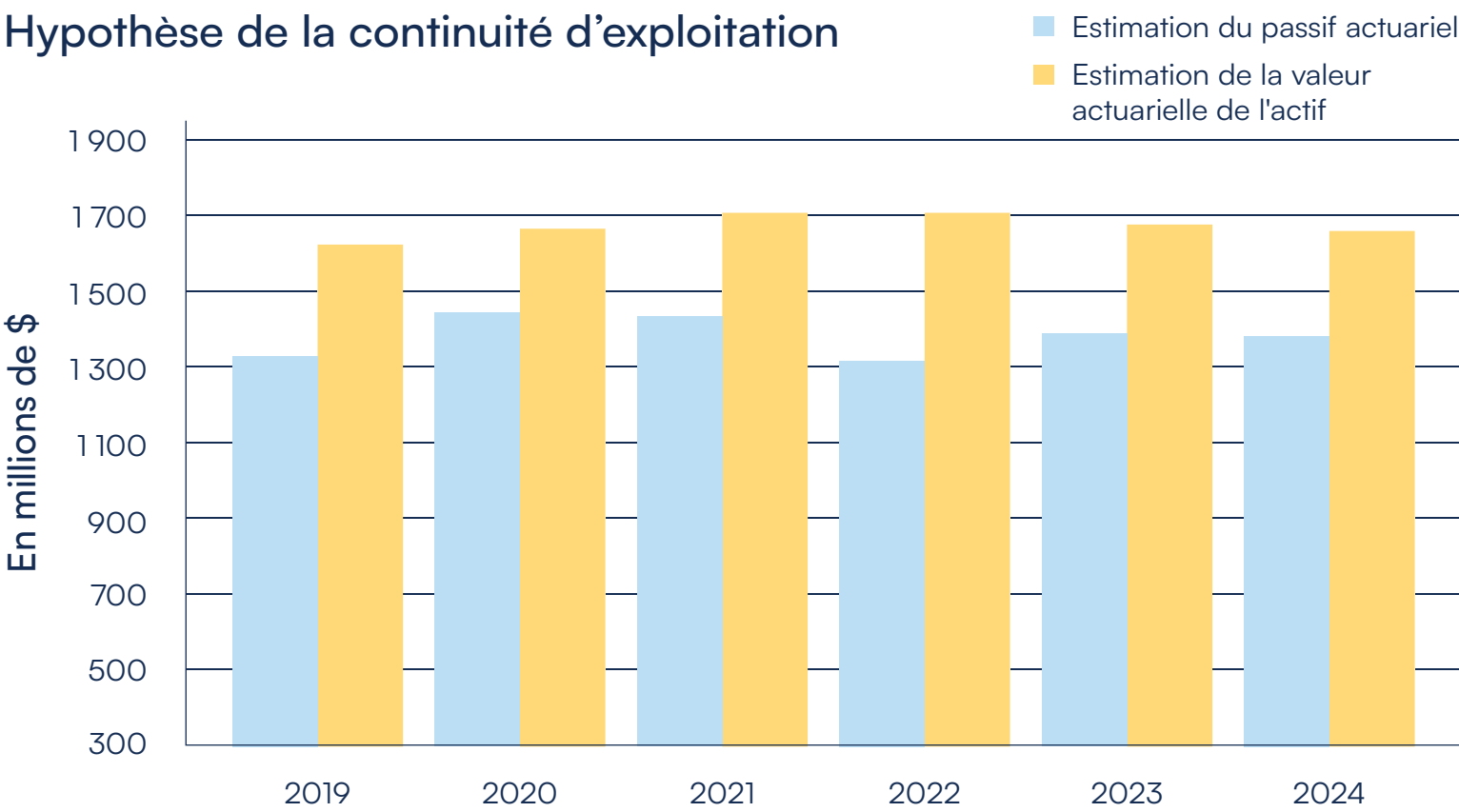
La valeur de nos actifs a augmenté de 73 millions de dollars en 2024, les gains d’investissement et les cotisations ayant plus que compensé les montants versés au titre des retraites.

Rendement actuariel

SELON L’HYPOTHÈSE DE LA CONTINUITÉ D’EXPLOITATION, NOTRE CAPITALISATION EST DEMEURÉE SOLIDE EN 2024.

Une évaluation actuarielle du régime fondée sur cette hypothèse suppose que le régime de retraite et les investissements dans le fonds se maintiendront tels quels à très long terme. La valeur actuarielle de l’actif du régime comprend l’investissement dans le fonds de retraite et la valeur actuelle des cotisations futures. On tient également compte de la moyenne du revenu de placement de façon à ce qu’une perte ou un gain important se produisant au cours d’une année donnée n’affecte pas outre mesure le résultat. Le passif actuariel constitue la valeur actuelle des versements futurs aux personnes retraitées, ce qui signifie qu’une hausse des taux d’intérêt diminue le passif calculé et améliore la capitalisation du régime.

Le graphique ci-dessous montre que, selon l’hypothèse de la continuité d’exploitation, le régime a été en position excédentaire, l’actif étant supérieur au passif actuariel, et ce, depuis 2019. Cela s’explique en grande partie par le rendement positif des investissements, sauf en 2022.



Le régime a maintenu sa position excédentaire à la fin de 2024, puisque l’actif a dépassé le passif actuariel d’environ 278 millions de dollars. L’excédent est plus ou moins demeuré au même niveau qu’en 2023. Les rendements positifs de l’actif en 2024 compensent la hausse du passif associée à la hausse des prestations en 2025.

Selon l’hypothèse de la liquidation, on évalue que le régime est pleinement capitalisé avec un excédent appréciable.

Le régime est à maturité, c’est-à-dire que le nombre de membres retraités est supérieur au nombre de membres actifs. Les cotisations ne couvrent que 24 % des prestations versées, le reste étant couvert par les placements. Au fil du temps, les montants versés au titre des prestations continueront d’augmenter et les cotisations, de diminuer, ce qui obligera le régime à dépendre davantage des placements pour couvrir ses besoins de liquidités.

Audit du régime

KPMG LLP, comptables agréés vérificateur du régime, a procédé à l’audit des états financiers à usage particulier au 31 décembre 2024 et pour l’exercice clos à cette date.

Rapport sur l'investissement responsable

Le régime de retraite remplit son mandat en matière d'investissement responsable (IR) dans le cadre de trois activités qui se recoupent : l'engagement actionnarial, le vote par procuration et le respect de notre engagement à atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050.

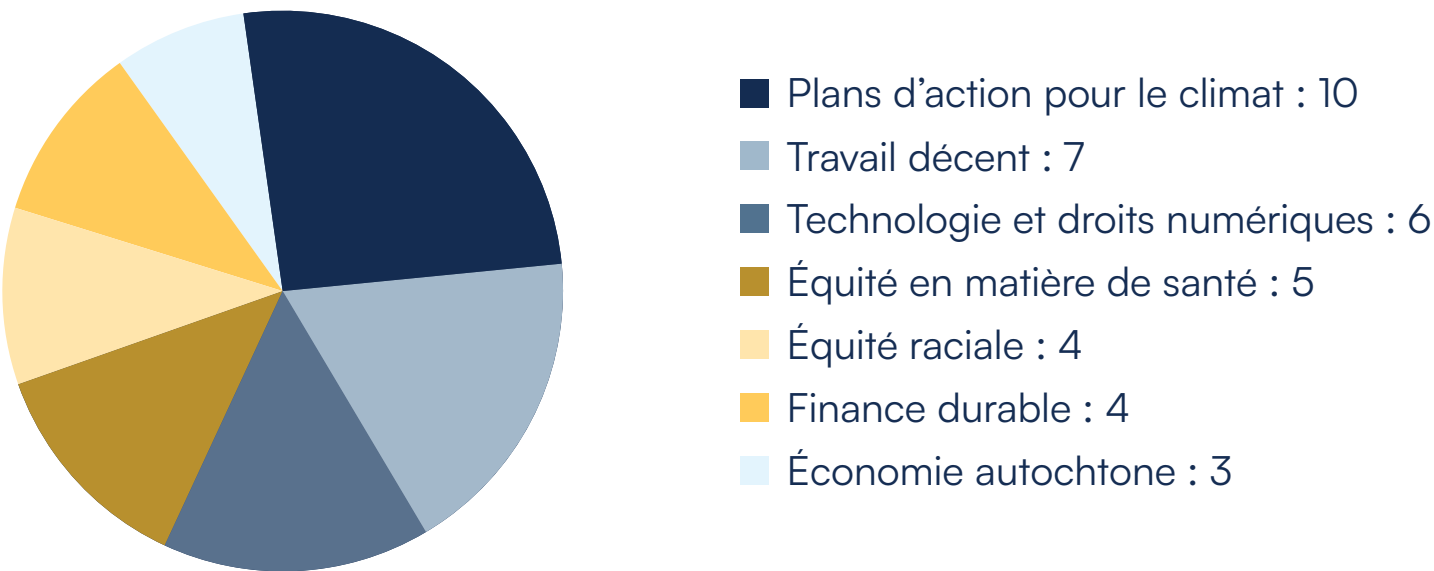
En 2023, le Conseil de retraite a formé en son sein un sous-comité, le Groupe de travail sur l'investissement durable (GTID), pour renforcer les approches d'investissement actif et responsable. Son mandat consiste à perfectionner l'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les investissements du régime, d'assurer une gestion active et d'améliorer la gouvernance et la gestion des risques, le tout en conformité avec la Stratégie du Conseil de retraite.

Engagement

La pierre angulaire des activités d'investissement responsable du régime est l'engagement. Cet engagement consiste à défendre des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) directement auprès des sociétés dans lesquelles des fonds sont investis, en faisant appel aux services de l'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation (*Shareholder Association for Research and Education – SHARE*). Chaque année, SHARE propose un plan d'engagement actionnarial qui décrit les questions qu'elle compte aborder et les entreprises concernées. Le GTID et le Conseil de retraite examinent le plan d'engagement afin de s'assurer qu'il est conforme à la Déclaration relative aux convictions et aux principes directeurs du régime, laquelle exprime l'approche du régime de retraite en matière d'investissement responsable.

En 2024, avec SHARE, le régime a entrepris des démarches auprès de 31 des 96 sociétés que détient directement le régime. Trente-neuf enjeux ont été abordés, comme il est résumé ci-après.

Engagement sur les questions ESG auprès des sociétés investies



Quelques faits saillants à propos de ces engagements :

- En juin 2024, le régime a parrainé une proposition actionnariale demandant au conseil d'administration d'Alphabet, société mère de Google, d'obtenir, par un tiers indépendant, une évaluation de l'impact sur les droits de la personne (EIDP) des politiques et des pratiques de publicité ciblée de Google. La proposition a reçu le soutien de 48 % des actionnaires indépendants et 19 % d'appui globalement. L'entreprise n'était pas disposée à mettre en œuvre la proposition ni des solutions de rechange aux enjeux soulevés. En décembre 2024, SHARE a envoyé une lettre au conseil d'administration d'Alphabet, signée par des

investisseurs institutionnels pesant 1,5 billion de dollars américains d'actifs sous gestion, pour demander une réponse de la société à la proposition actionnariale. Alphabet s'est montrée réticente à rencontrer les investisseurs. Le régime a déposé de nouveau la proposition plus tard le même mois, cette fois avec l'appui de 10 investisseurs institutionnels d'Amérique du Nord et d'Europe. Malheureusement, à l'assemblée générale annuelle d'Alphabet, en juin 2025, la proposition n'a été soutenue que par 38 % des votes indépendants, et n'a obtenu que 14 % du nombre total de votes, une baisse par rapport à 2024. Bien que décevant, le résultat montre que l'appui des actionnaires demeure important. SHARE poursuivra sa stratégie d'engagement auprès d'Alphabet l'an prochain.

- En 2022, SHARE a déposé une proposition demandant à Loblaws d'effectuer une EIDP des travailleuses et travailleurs migrants employés dans les activités et la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise. SHARE a poursuivi le dialogue avec Loblaws depuis lors, recevant régulièrement des mises à jour sur l'avancement du dossier. En décembre 2024, Loblaws a achevé son EIDP et précisé qu'un résumé des progrès réalisés serait inclus dans son rapport 2024 sur La Loi contre l'esclavage moderne ainsi que dans son rapport annuel sur les questions ESG. Loblaws a indiqué que l'audit avait identifié des risques importants en matière de droits de la personne, et qu'une série de recommandations à court, moyen et long terme avaient été formulées afin d'améliorer la situation au sein de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise.

- En septembre 2024, le régime a parrainé une proposition actionnariale pour demander à Nike d'examiner la possibilité d'intégrer des initiatives de responsabilité sociale menées par les travailleurs et les travailleuses. Bien que la proposition n'ait pas obtenu la majorité des voix, après l'envoi par SHARE et un groupe d'investisseurs d'une lettre privée au nouveau PDG de Nike, Elliot Hill, une usine de Nike a adhéré à un nouvel accord contraignant – le Central Java Agreement for Gender Justice – pour lutter contre la violence et le harcèlement sexistes en Indonésie. L'accord concerne les 6 250 travailleuses et travailleurs de deux usines indonésiennes. En outre, Nike a accepté de remédier aux violations de longue date des droits du travail chez son fournisseur thaïlandais, Hong Seng Knitting.
- Dans le cadre d'Engagement climatique Canada (ECC), une initiative financière visant à promouvoir une transition juste vers une économie carboneutre, SHARE a rencontré le CN. ECC l'a incité à passer de son objectif de réduction des émissions pour 2030 à un objectif de réduction absolue. ECC a tenu une réunion avec le CN pour discuter de la stratégie du CN en matière de réduction des émissions, qui comprend le renouvellement de la flotte, la modernisation des équipements et l'optimisation de l'efficacité opérationnelle et énergétique. Au cours de la réunion, la possibilité de viser une cible absolue a été discutée, ainsi que la stratégie d'engagement des fournisseurs de carburant en vue d'atteindre l'objectif de réduction, laquelle couvre les activités liées au carburant et à l'énergie. CN a ensuite annoncé des objectifs de carboneutralité fondés

sur des données scientifiques. Ceux-ci incluent un objectif de réduction de 90 % des émissions absolues de gaz à effet de serre (GES) de portées 1, 2 et 3 d'ici 2050 par rapport à l'année de référence 2019. ECC continuera à collaborer avec le CN à propos de ses efforts de réduction des émissions.

- En 2024, SHARE a collaboré étroitement avec les organismes de réglementation des valeurs mobilières à travers le Canada afin de promulguer de nouveaux règlements exigeant des émetteurs canadiens qu'ils rendent compte de la présence de personnes handicapées aux postes de direction et au sein des conseils d'administration. SHARE a également publié des articles d'opinion appuyant cette modification réglementaire.

Le régime de retraite collabore également de près avec ses gestionnaires de placements, un élément fondamental puisque ce sont eux qui font les placements pour le compte du régime. Tous les gestionnaires de placements intègrent les questions ESG à leurs décisions, et sont soit signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, soit liés au GRESB, un organisme indépendant qui valide les données de rendement sur les questions ESG et fournit des analyses comparatives entre pairs. L'intégration des questions ESG est un facteur déterminant dans le recrutement des gestionnaires de placements.

L'engagement des gestionnaires d'investissement envers l'approche ESG est un processus continu. On évalue en permanence leurs activités dans le cadre de réunions et au moyen de questionnaires afin que la diversité, les droits des peuples autochtones et les changements climatiques soient intégrés à leur processus d'investissement. Dans le

contexte politique actuel, les efforts de certains de ces gestionnaires d’investissement sont moins visibles, mais aucun n’y a renoncé. En 2024, le régime a signalé à un gestionnaire de titres à revenu fixe que les émissions de son portefeuille étaient nettement supérieures à celles de l’indice de référence. Le gestionnaire a tenu compte de cette remarque et a réussi à réduire les émissions de 40 % tout en continuant à fournir des rendements supérieurs à l’indice de référence pour l’année.

Le régime de retraite promeut la sensibilisation aux politiques publiques, principalement par ses relations avec des organisations telles que SHARE, la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCBG), Engagement climatique Canada (ECC) et l’Association pour l’investissement responsable (AIR).

Vote par procuration

Pour gérer ses actifs, le régime fait appel à des gestionnaires de placements externes. En ce qui a trait aux comptes de capital, le régime y détient directement des actions de sociétés, lorsque c’est possible. Les gestionnaires de placements ont le pouvoir discrétionnaire d’acheter et de vendre des actions, mais c’est le régime qui contrôle la manière dont les votes par procuration sont exprimés à l’assemblée générale annuelle ou à l’assemblée extraordinaire d’une société. Le régime confie l’exercice de ses droits de vote à une agence spécialisée, le Groupe Investissement Responsable (GIR). Le Comité d’investissement collabore avec le GIR afin de déterminer la manière dont le régime devrait voter sur certaines questions. La plupart des votes concernent l’élection des administrateurs et administratrices de sociétés, mais d’autres portent sur la rémunération des dirigeants et dirigeantes, la diversité ainsi que les enjeux climatiques. Les actionnaires ont le droit de déposer des résolutions aux assemblées en vue de pousser les sociétés à agir sur certains enjeux donnés.

Résultats du vote par procuration du régime, par catégorie, en 2024 :

Votes par procuration 2024	Nombre	Accord avec la direction	Désaccord avec la direction
Assemblées	96		
Ensemble des propositions	1 489	45 %	55 %
Élection des administrateurs et administratrices	1 030	43 %	57 %
Rémunération des dirigeants et dirigeantes	115	15 %	85 %
Ratification du vérificateur	89	88 %	12 %
Propositions actionnariales	130	26 %	74 %
Questions climatiques	31	26 %	74 %
Questions sociales	54	32 %	68 %
Gouvernance	45	18 %	82 %

Le GIR a exercé le droit de vote du régime sur 1 489 propositions soumises lors de 96 assemblées. Dans l’ensemble, le régime a été en désaccord avec les dirigeants des sociétés dans 55 % des cas. En ce qui concerne les propositions actionnariales, le régime a voté contre les dirigeants dans 74 % des cas.

Voici quelques exemples de propositions actionnariales qu’a approuvées le régime :

- Proposition actionnariale demandant au conseil d’administration de Kroger de publier un rapport sur la transition juste indiquant comment l’entreprise évalue et approche les effets des changements climatiques tout en assurant la protection des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs dans sa chaîne d’approvisionnement agricole, conformément aux directives de l’Organisation internationale du travail (OIT) pour une transition

juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous et toutes.

- Proposition actionnariale demandant que le conseil d'administration de TJX Companies supervise une évaluation indépendante et rende compte de l'efficacité des mesures de diligence raisonnable que l'entreprise a mises en place afin de prévenir le travail des enfants et toutes formes de travail forcé, y compris celui des personnes en détention, tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.
- Proposition actionnariale demandant à Meta de rendre compte de l'efficacité des mesures prises pour prévenir et atténuer les risques liés aux droits de la personne dans ses cinq plus grands marchés (en dehors des États-Unis) en ce qui concerne la prolifération des discours haineux, la désinformation et l'incitation à la violence sur ses plateformes Instagram et Facebook.
- Proposition actionnariale demandant au conseil d'administration de Gildan de superviser et de publier un rapport évaluant l'efficacité de l'infrastructure existante en matière de droits de la personne, conformément à ses engagements en la matière, étant donné que les travailleuses et les travailleurs de l'usine de confection de San Miguel, au Honduras, n'ont pas été réaffectés après sa fermeture, et en matière de santé et de sécurité du personnel.
- Proposition actionnariale demandant au conseil d'administration de Québecor d'examiner la possibilité d'établir une nouvelle orientation en matière de rémunération incitative afin de lier une partie de la rémunération de tout le personnel au rendement de l'organisation sur ses objectifs ESG.

- Proposition actionnariale demandant à Berkshire Hathaway de publier un rapport indiquant comment elle entend mesurer, divulguer et réduire les émissions de GES associées à ses activités de prêt, d'assurance et d'investissement, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C, ce qui nécessite d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.
- Proposition actionnariale demandant au conseil d'administration de PepsiCo de mener et de publier un audit indépendant pour analyser les conséquences de ses politiques, pratiques, produits et services sur l'égalité raciale, et de formuler des recommandations d'amélioration.

Engagement à atteindre la carboneutralité d'ici 2050

En 2022, le régime de retraite a signé la Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques. En vertu de cet engagement, le régime a la responsabilité de fixer des objectifs de réduction, à court et à long termes, des émissions de gaz à effet de serre. Ces objectifs doivent se fonder sur la science du climat et être conformes au but ambitieux qui consiste à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ou plus tôt. L'élaboration de jalons en direction de la réalisation de cet objectif fait partie du plan stratégique du régime et du mandat du Groupe de travail sur l'investissement durable (GTID).

Jusqu'à présent, les efforts en vue de la carboneutralité ont porté sur l'éducation et la collecte de données nous permettant de déterminer l'empreinte carbone de notre portefeuille d'actifs.

Les données sur les émissions de GES se répartissent en trois catégories :

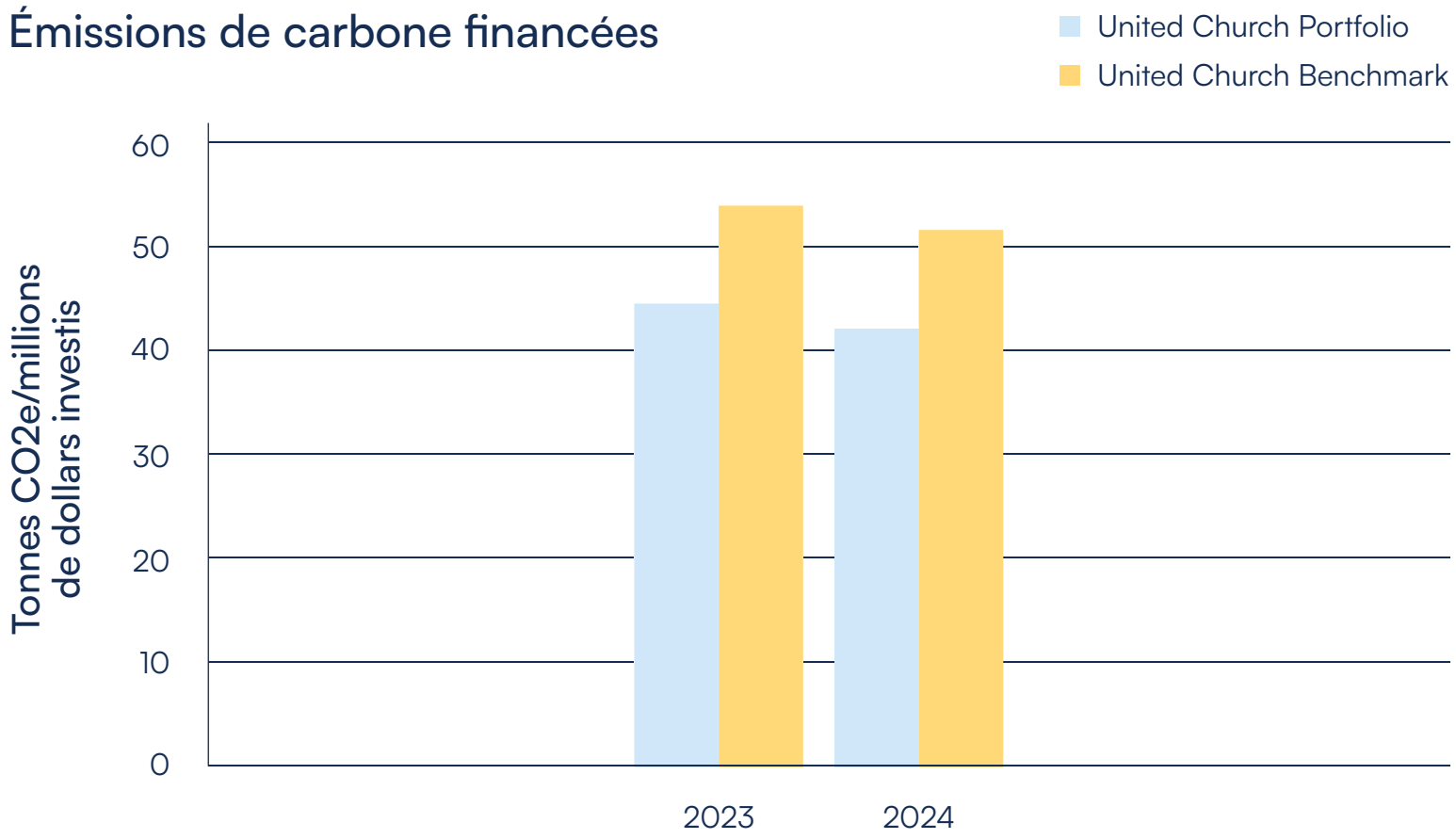
- Portée 1 – Émissions directes de carbone qu'une entreprise génère dans le cadre de ses activités commerciales. Il s'agit notamment de la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur.
- Portée 2 – Émissions indirectes générées par la production d'énergie achetée. Il s'agit notamment d'achat d'électricité, de chauffage ou de climatisation/ réfrigération.
- Portée 3 – Toutes les autres émissions indirectes de GES qui sont produites sur la chaîne de valeur d'une entreprise et qui ne sont pas déjà incluses dans le champ 2. Ces émissions découlent des activités commerciales de l'entreprise, mais proviennent de sources que l'entreprise ne possède pas et ne contrôle

pas. Il s'agit notamment des émissions générées par l'utilisation de biens et de services vendus.

Les données sur les émissions des portées 1 et 2 sont plus facilement disponibles grâce aux pratiques de production de rapports des entreprises.

Pour ce qui est des investissements du régime de retraite, l'accent est mis sur les émissions financées, c'est-à-dire les émissions indirectes attribuées aux activités de financement, que ce soit par l'intermédiaire de prêts ou d'investissements.

Actuellement, le régime concentre ses efforts sur la collecte des données relatives aux émissions financées relevant des portées 1 et 2. Le graphique ci-après montre qu'en 2024 et en 2023, les émissions financées par le régime ont été inférieures à celles de l'indice de référence pour les investissements passifs. Il convient de noter qu'environ la moitié des actifs a été incluse dans les mesures prises. Les données sur les émissions de GES n'étaient pas disponibles pour les obligations d'État, y compris les obligations fédérales, provinciales et municipales, ainsi que pour les placements en capital-investissement et en immobilier. Ces actifs n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul. Les émissions financées ont diminué de 5 % en 2024, en grande partie parce que l'un des principaux gestionnaires de titres à revenu fixe du régime s'est engagé à privilégier des investissements générant moins d'émissions financées tout en maintenant les objectifs de rendement.



Le régime continuera de progresser vers son objectif de carboneutralité d'ici 2050. La firme Quinn & Partners a été mandatée pour aider à l'élaboration d'un plan d'action climatique comprenant des objectifs intermédiaires en direction de ce but. Le plan d'action climatique devrait être publié et rendu public d'ici la fin de 2025.



Fournisseurs de services

Le Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie du Canada

Le Centre d'avantages sociaux assure la gestion quotidienne des opérations liées aux régimes de retraite et d'avantages sociaux. Vous pouvez communiquer avec le Centre par téléphone en composant le **1 855-647-8222** ou par courriel aux adresses suivantes :

benefits@united-church.ca
disability@united-church.ca
pension@united-church.ca

Des membres du personnel de l'Église Unie forment l'effectif du Centre, qui est situé au bureau du Conseil général à Toronto.

Services spécialisés

Le Conseil de retraite a recours de façon permanente à d'autres fournisseurs de services pour honorer ses obligations fiduciaires envers les membres du régime et faire preuve de la diligence requise. Il s'agit des fournisseurs suivants :

Prescient Compensation Law

John Prezioso, de Prescient Compensation Law, fournit des services juridiques au régime de retraite. Jusqu'en juin 2025, il a rempli cette fonction en tant qu'associé de Brown Mills Klinck Prezioso LLP, mais depuis, il l'exerce par l'intermédiaire de son propre cabinet d'avocats, Prescient Compensation Law. Il conseille le régime sur les normes relatives aux retraites et les questions de conformité fiscale, ainsi que sur les questions d'administration, d'interprétation et de communication du régime. Il soutient la gouvernance du régime en participant aux réunions du conseil de retraite et du Comité consultatif du régime de retraite (CCRR), en fournissant une aide et des conseils spécialisés au besoin, en dispensant une formation fiduciaire aux membres du conseil de retraite et des comités ainsi qu'en fournissant des mises à jour régulières sur le contexte juridique.



Mercer

La firme Mercer fournit au régime des services actuariels et d'experts-conseils, y compris un suivi continu de sa capitalisation. Mercer participe également aux réunions du CCRR afin de fournir une analyse des changements législatifs.

Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation

L'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation (SHARE) est un chef de file au Canada dans le domaine des services, de la recherche et de l'éducation en matière d'investissement responsable. À ce titre, SHARE fournit au Conseil de retraite des services d'engagement actionnarial. Collaborer avec SHARE permet au Conseil de retraite de tirer parti de la combinaison des actifs du fonds de pension avec ceux d'autres clients afin d'avoir plus de poids dans les discussions avec les sociétés. Dans la mesure du possible, les activités d'engagement actionnarial sont menées de manière œcuménique ou en partenariat avec d'autres investisseurs qui partagent les mêmes préoccupations ou les mêmes valeurs que l'Église Unie.

Groupe Investissement Responsable

Le régime fait appel à une agence de vote par procuration, le Groupe Investissement Responsable (GIR), pour l'exercice de ses droits de vote en tant qu'actionnaire. Le Comité d'investissement travaille avec le GIR afin de déterminer la manière dont le régime devrait voter sur certaines questions.

KPMG LLP, Chartered Accountants

KPMG LLP, Chartered Accountants, est l'auditeur du régime de retraite. KPMG a vérifié les états financiers à usage particulier au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date.



Principes fondateurs

Déclaration relative aux convictions et aux principes directeurs

La Déclaration relative aux convictions et aux principes directeurs est révisée périodiquement. La Déclaration actuellement en vigueur a été adoptée par le sous-exécutif du Conseil général en avril 2019.

Mandats

Les mandats du Conseil de retraite, du Comité d'investissement et du Comité consultatif du régime de retraite énoncent des exigences telles que les responsabilités et les obligations de reddition de comptes du Conseil ou des comités, le nombre minimal et maximal de membres siégeant à chaque comité, et les domaines de spécialisation que doivent maîtriser les membres. On revoit périodiquement les mandats pour qu'ils tiennent compte des meilleures pratiques en cours.

Énoncé des politiques et des procédures de placement (SIPP)

L'énoncé des politiques et des procédures de placement (Statement of Investment Policies and Procedures, en anglais seulement) est un document requis pour tous les régimes de retraite enregistrés en Ontario. Il est revu chaque année, et toute révision est déposée auprès de l'organisme de réglementation compétent.

Politique de financement

La Politique de financement du régime de retraite a été rédigée de façon à ce qu'elle concorde avec la Déclaration relative aux convictions et aux principes directeurs. Elle énonce, à l'intention des membres du Conseil de retraite et de leurs déléguées et délégués, des lignes directrices sur la prise de décisions concernant la composition de l'actif, les augmentations (ou les diminutions) des prestations et les niveaux de cotisation. Depuis le 1^{er} mai 2018, les exigences en matière de financement des régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés de l'Ontario ont été modifiées, et la Politique de financement a été révisée en conséquence. La Politique de financement actuelle du régime de retraite, qui a été approuvée par l'exécutif du Conseil général en mai 2020, est en cours de révision. Ce travail devrait être terminé à la fin de 2025.

Principes fondateurs
Rapport annuel 2024



Communications du conseil de retraite

Vous informer

Les communications du Conseil de retraite et de l'Unité des services partagés visent à vous informer sur votre régime de retraite et sur les efforts que déploie le Conseil de retraite pour s'assurer que le régime est protégé. Malgré les nombreuses difficultés auxquelles se heurtent tous les régimes de retraite à prestations déterminées, les membres (actifs et retraités) disposent d'un régime de retraite géré de manière responsable par un grand nombre d'administratrices et administrateurs de talent, y compris des cadres supérieurs du secteur canadien des pensions, des membres de l'exécutif du Conseil général et des membres sans fonction particulière issus du personnel de l'Église. Le régime est supervisé par un Conseil de retraite qui met tout en œuvre pour que les promesses faites aux membres au sujet des prestations de retraite soient tenues.

Nous avons conçu différents outils pour vous informer:

Le Centre d'avantages sociaux

Consultez le [site Web du Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie](#) pour prendre connaissance des mises à jour et des informations importantes sur vos régimes de retraite et d'avantages sociaux collectifs, y compris sur les étapes à suivre au moment de votre départ à la retraite. Le Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie a travaillé à la création d'un système d'administration interne amélioré qui comporte un portail intuitif et axé sur les membres. Le portail sera prêt à être déployé à la fin de 2025. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur le site Web du Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie, à la page sur le [Système d'administration des pensions et des avantages sociaux \(PABAS\)](#).

Relevés annuels transmis aux membres

Chaque année, en juin, le personnel du régime de retraite envoie des relevés annuels aux membres actifs, retraités et inactifs du régime. Comme l'exige la législation sur les pensions, les relevés annuels des membres sont envoyés par la poste à leur domicile. Il est donc essentiel de mettre à jour votre adresse postale.



Pour mettre à jour votre adresse postale

Membres actifs : avisez votre administratrice ou votre administrateur de la paie.

Personnes retraitées : écrivez à pension@united-church.ca ou appelez au 1-855-647-8222.

Séminaires en ligne

Le personnel de l'Unité des services partagés a mis à jour les présentations en ligne. Au lieu de cibler uniquement les membres du personnel qui s'apprêtent à partir à la retraite, le séminaire d'information sur la retraite s'adresse maintenant à tout le personnel. Informez-vous sur la protection que vous assure le régime, sur sa gestion et sur l'investissement responsable de ses fonds, et sur tout ce que vous devez savoir lorsque vous accumulez des prestations durant vos années de service.

Offerts en collaboration avec [United in Learning](#), les séminaires en ligne (en anglais seulement) sont régulièrement suivis par un groupe diversifié de membres du personnel et de dirigeantes et de dirigeants bénévoles (trésorières et trésoriers, membres du Comité du Ministère et du personnel). On peut accéder virtuellement aux séminaires par la plateforme [CHURCHx](#). Le mode interactif est un moyen idéal d'avoir des réponses aux questions que l'on se pose et de s'informer auprès d'autres membres et du personnel de l'Unité des services partagés.

Si vous ne pouvez pas y assister en direct ou si vous souhaitez revoir d'anciens séminaires, vous pouvez accéder aux enregistrements sur le [site Web de United in Learning](#) (en anglais).

Rapport annuel du régime de retraite

Le rapport annuel du régime de retraite n'est plus imprimé, mais il est disponible en format PDF sur le site Web du [Fonds de documents du Centre d'avantages sociaux](#).



Administratrices, administrateurs et membres du personnel de soutien

Conseil de retraite

Pasteur Mitchell Anderson, BA (spécialisé),
MBA, MDiv (spécialisé)

Sharon Aylsworth, BA (spécialisé)

Darwin Bozek, FCPA, FCGA

Tamara DeMos, FSA, FCIA

Ahren Estabrooks, CFA (depuis mars 2025)

William Gilliland, BA (spécialisé), LLB, ICD.D

Pasteur Hae-Bin Jung, BA, MDiv, MTS

Alison McKay, BA, BAdmin, CPA, ICD.D

Katharine Preston, MBA, BEng

Thea Sheridan-Jonah

Anne Soh, FSA, FCIA (présidente)

Joanne Wilson, BSc, MBA (jusqu'en juin 2024)

Comité consultatif du régime de retraite (CCRR)

Juan Diz, BA (spécialisé) (jusqu'en novembre 2024)

James Fera, BSc, LLB

Audrey Forbes, BAS, CEBS, MPA (jusqu'en avri 2025)

Corbin MacGillivray, BSc, ASA

Peggy McCallum, BA (spécialisé en journalisme),
LLB, C.Dir.

Alison McKay, BA, BAdmin, CPA, ICD.D
(représentante du Conseil de retraite)

Laura Newman, FCIA, FSA

Kevin Pyo, FSA, FCIA

Helen Redmond, BA (spécialisé)

Jacques Tremblay, FCIA, FSA, MAAA (président)



Comité d'investissement

Adam Buzanis, CFA

Cathy Carlin, CFA

Doug Chau, CFA, PRM, CQF, MSc, PhD

Samantha Cleyn, CFA, MBA (depuis février 2024)

Andrew Greene, MA, CIM, CAIA (président)

Lori Hall-Kimm, BBA (spécialisés), MBA

Sean Macaulay, CFA

Deborah Ng, CFA, M. Finance

Katharine Preston, BEng, MBA
(représentante du Conseil de retraite)

Steve Smith, BCom, CPA

Kathleen Wylie, CFA

Personnel de soutien

David Dawrant, directeur, Administration des régimes de retraite et d'avantages sociaux, et gestionnaire du projet PABAS

Pasteur Alan Hall, directeur général, Services partagés

Derek Hurst, gestionnaire de placements du fonds de pension

Harry Li, directeur, Finances

Shenagh Rosa, conseillère, Pensions et gouvernance

Stefanie Uyesugi-Cooper, coordonnatrice, Participation des membres aux régimes de retraite et d'avantages sociaux



Du régime de retraite de l'Église Unie du Canada

Le présent rapport s'adresse à vous, membres du régime de retraite. Il nous permet de rendre compte de la gestion des ressources que vous nous avez confiées. Nous mettons tout en œuvre pour continuer à mériter votre confiance.

Nous tenons à vous remercier pour vos loyaux services au sein de l'Église Unie et au sein des ministères, organisations et communautés locales. Ensemble, nous partageons un engagement à célébrer la présence de Dieu, à vivre avec respect dans la Création, à aimer et à servir les autres, à rechercher la justice, à résister au mal et à proclamer Jésus.

Par souci d'économie de papier et de réduction des frais d'impression et d'envoi, le Rapport annuel du Régime de retraite de l'Église Unie du Canada est disponible en ligne.

Pour tout commentaire ou toute question,
veuillez communiquer avec :

Shenagh Rosa
Conseillère, Pensions et gouvernance,
srosa@united-church.ca
ou écrire à
pensionboard@united-church.ca

Pour plus d'information, veuillez consulter :

united-church.ca
uccbenefits.ca/pension

The United Church of Canada / L'Église Unie du Canada
Conception : Certo Creative

The full English version of this annual report is available online at the following address: uccbenefits.ca.
Imprimé au Canada 220 057